

# Rencontre du 03 octobre. 2017

## Mouvement éco-citoyen

### Compte-rendu

Présent·e·s :

#### **Accueil**

Assia et Olivier rappellent l'intention générale, l'historique de l'initiative, les étapes parcourues et les accents du travail de ce soir.

Gérard annonce la structure de la soirée et les deux temps qui vont la caractériser :

- une Assemblée « Constituante »
- désignation du « Cercle de Coordination

#### **1. Le Manifeste.**

On rappelle l'historique du texte, les démarches participatives qui ont permis d'arriver à la formulation actuelle et sa stabilité depuis juin 2017. Ce texte définit les valeurs qui nous définissent, nous rassemblent autant qu'elles nous distinguent et annonce l'objectif d'une liste aux prochaines élections communales.

La question suivante est posée : « *Puis-je adhérer et m'impliquer dans un mouvement qui se donne ces valeurs et qui les formule ainsi ?* »

Le Manifeste est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Le ROI : organisation et engagements.**

**2.1.** On rappelle l'historique du texte et les démarches participatives qui ont permis d'arriver à la formulation actuelle. Près de quatre-vingt amendements ont pu être rentrés, preuve de sérieux dans l'investissement sur ce texte. Ils ont été tout aussi rigoureusement traités en réunions du Cercle « *Fcmt, Pilotage et ROI* », élargi aux auteur·e·s d'amendements. Ce cercle a dû se réunir deux fois (le 20 et le 27/09), pour aborder l'ensemble de ces contributions. Le Cercle et les auteur·e·s d'amendements sont remerciés pour la masse et l'intensité de ce travail, qui permet à l'assemblée de disposer d'un texte, tenant compte d'une diversité équilibrée de sensibilités et de vigilances et arrivé à toute la maturité possible.

**2.2.** Nicolas présente l'état du texte, soulignant ses évolutions depuis le 05 septembre. Il insiste sur le fait que le texte s'est voulu ouvert, tablant sur la sagesse de l'assemblée. Il note aussi les points pour lesquels un travail de construction doit être poursuivi, comme le contrat liant les futur·e·s élu·e·s, ainsi que les dispositions financières, par exemple.

**2.3.** Des questions d'éclaircissements sont posées, renvoyant à des passages précis du texte. Une proposition d'amendement est introduite en séance et rejetée par l'assemblée.

**2.4.** La question suivante est posée à l'assemblée : « *Puis-je adhérer et m'impliquer dans un mouvement qui se donne ces repères de fonctionnement et qui les formule comme cela vient d'être présenté ?* »

Le ROI est approuvé à l'unanimité moins deux voix. Ces deux personnes quittent l'assemblée.

**2.5.** L'adhésion au mouvement est enregistrée au moyen d'un formulaire présentant cette phrase : « *J'adhère aux valeurs et repères de fonctionnement tels que consignés dans le Manifeste et le ROI, adoptés par l'assemblée du Mouvement Eco-citoyen, ce 03 octobre 2017* »

Le prochain Cercle de Coordination déterminera les modalités concrètes pour le traitement du fichier (c-à-d la liste des membres et des droits de vote) et les moyens concrets de manifester son adhésion à l'avenir.

### **3. Désignation du Cercle de Coordination**

**3.1.** Le mandat du Cercle et sa composition (précisés dans le ROI) sont explicités et les qualités requises sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

La méthode de l'Élection sans Candidat est expliquée par Julien Didier, de « *Collectiv-a* ». Cette méthode est également soumise à l'approbation de l'assemblée. Cette extériorité garantit la rigueur de l'animation et la distance aux enjeux.

**3.2.** Julien Didier et Mélanie Ceysens animent cette séquence, qui parcourt schématiquement les étapes suivantes :

- Composition aléatoire de 10 sous-groupes, qui échangent sur les qualités de quatre personnes qu'ils verraient exercer la fonction.
- Tirage au sort de 10 personnes, constituant le « Cercle Central Electif ». Il est invité à délibérer, au vu et au su de tou·e·s, selon la méthode bien documentée de l'élection sans candidat, à savoir :
  - premier tour des propositions des un·e·s et des autres.
  - Possibles reports de vote
  - Examen d'une proposition : expression et traitement des objections, enrichissement
  - Consentement.
- Recueil du consentement de l'ensemble de l'assemblée.

On retiendra ici que l'assemblée souligne la vigilance particulière qu'il convient d'avoir à la place de citoyen·ne·s dans les cercles qui dynamisent le mouvement.

**3.3.** Au terme de ce processus, sont désigné·e·s membres du Cercle de Coordination :

Olivier BIERIN, Pierre EYBEN, Rémi GEMENNE, Assia KARA, Sara SCHLITZ, Renaud Van EEYCKHOUT, Véronique WILLEMART.

Pour rappel, ce mandat prend fin le 31 décembre 2018. Ce cercle évalue son fonctionnement et en fait état devant l'assemblée, début 2018.

#### **4. Organisation des prochaines assemblées.**

4.1. Le Cercle « Communication » fera état par mail de ses propositions pour les modalités d'écriture du programme, sous l'angle de leur future communication.

4.2. Ce même cercle fera le point sur les suggestions reçues concernant le nom.

4.3. Prochaines assemblées

- Samedi 11 novembre :      Ecriture du programme. Locaux : HEC, rue Louvrex
- Mardi 12 décembre :                      Cafeteria du Trianon
- Dimanche 14 janvier :                      Désignation des têtes de liste, Cafeteria du Trianon.

Le Cercle de Coordination est mandaté pour mettre cela en œuvre.